



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MARDI 25 JUN 2019

N°2019-33

L'an deux mille dix neuf et le mardi 25 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 19/06/2019

Date d’Affichage : 19/06/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,

SECRÉTAIRE : M. Thierry ANDRAULT,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Autorisation de prélèvement sur le périmètre de l’OUGC Vienne

Monsieur le Maire explique qu’une enquête publique préalable à l’autorisation unique pluriannuelle de prélèvement sur le périmètre de l’OUGC est mise en place pour une durée de 32 jours.

L’autorisation est sollicitée pour une durée de 10 ans maximum.

La chambre d’Agriculture de la Vienne a été désignée, par arrêté interdépartemental du 30 décembre 2016, comme organisme unique de gestion collective des prélèvements en eau pour l’irrigation agricole.

La commune de Oyré se trouvant sur le périmètre de Vienne Aval géré par l’OUGC est amené a donné son avis.

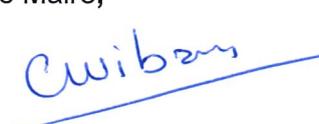
APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l’unanimité :

 **DONNE** un avis favorable à ce projet.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le

Le Maire,




Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190626-D2019_33-DE
Regu le 28/06/2019